

GROUPE 4 FONGICIDE

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE

RIDOMIL® GOLD 480EC

POUR LA SUPPRESSION DE *PYTHIUM* SPP. DANS LES CONCOMBRES DE SERRE

FONGICIDE

USAGE AGRICOLE

GARANTIE:

métalaxyl-M..... 480 g/L
et isomère-S

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **25384**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni les sources d'eau potable ou d'irrigation, lacs, ruisseaux et étangs.

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park,
Guelph, Ontario N1G 4Z3

Supplemental Label

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne la maîtrise de *Pythium* spp. dans les concombres cultivés en serre, n'a pas été élaboré par Syngenta protection des cultures Canada, inc.; Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne fait aucune représentation ni n'offre aucune garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) quant à l'emploi de ce produit dans les concombres cultivés en serre.

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé dans les concombres, tel que décrit ci-dessous.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, faire boire 1 ou 2 verres d'eau à la personne incommodée et consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. **NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT.**

En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau claire pendant 15 minutes. Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

En cas de contact avec la peau, retirer **IMMÉDIATEMENT** les vêtements contaminés. Bien laver la peau atteinte à grande eau et au savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas d'inhalation, conduire la personne incommodée à l'air frais. Si elle a cessé de respirer, lui donner la respiration artificielle et consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. En cas d'ingestion, traiter selon les symptômes. Ce produit contient un solvant distillé du pétrole. Ne pas provoquer le vomissement en raison du risque d'aspiration du produit dans les poumons, qui entraînerait une pneumonie chimique. Le contact avec les yeux peut nécessiter le recours à des soins ophtalmologiques spécialisés.

PRÉCAUTIONS

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection à coques ou un écran facial, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des bottes de caoutchouc pour les opérations de mélange et de chargement, l'application, et pendant le nettoyage ou la réparation de l'équipement. Se changer après l'emploi. Se laver à l'eau et au savon après l'emploi. Ne pas contaminer les cours d'eau, les lacs, les étangs, l'eau potable ni l'eau destinée aux animaux ou à l'irrigation en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange ou l'application de ce produit.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve. Rendre le contenant vide inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RIDOMIL GOLD 480EC est un fongicide systémique pour la suppression de *Pythium* spp. dans les concombres de serre.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

L'expérience a démontré qu'il peut se développer des souches de maladies fongiques résistantes au métalaxyl-M et à l'isomère-S. Si l'on n'enraye pas la maladie, celle-ci endommagera la culture et provoquera des pertes de rendement. Étant donné qu'il est impossible de prévoir toute manifestation de résistance au produit, Syngenta protection des cultures Canada, inc. n'assume aucune responsabilité en cas de pertes ou de dommages aux cultures résultant de l'incapacité de RIDOMIL GOLD 480EC à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada, inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous.

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

MODE D'EMPLOI DANS LES CONCUMBRES DE SERRE :**LES PRODUCTEURS QUI UTILISENT CE TRAITEMENT DOIVENT SIGNER UNE RENONCIATION DE RECOURS ET UN CERTIFICAT D'INDEMNISATION AVANT D'ACHETER ET D'UTILISER LE FONGICIDE RIDOMIL GOLD 480EC DANS LES CONCUMBRES CULTIVÉS EN SERRE.**

Préparer un mélange de 0,75 à 1,25 mL du fongicide RIDOMIL GOLD 480EC pour 10 L d'eau. Immédiatement après le repiquage, appliquer un bassinage de 250 mL du mélange sur le milieu de croissance, à la base de chaque plant. Faire une seule application.

- **NE PAS APPLIQUER LE FONGICIDE RIDOMIL GOLD 480EC SUR LE FEUILLAGE.**
- **FAIRE UNE SEULE APPLICATION PAR CYCLE CULTURAL.**
- **NE PAS UTILISER DANS LA CHAMBRE DE MULTIPLICATION.**
- **NE PAS APPLIQUER DANS LES 21 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.**
- **NE PAS APPLIQUER SUR LES CONCUMBRES DESTINÉS À ÊTRE REPIQUÉS EN PLEIN CHAMP.**
- **NE PAS APPLIQUER SUR LES CONCUMBRES DE SERRE CULTIVÉS DANS DE LA TERRE.**

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide RIDOMIL GOLD 480EC, fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide RIDOMIL GOLD 480EC et à d'autres fongicides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide RIDOMIL GOLD 480EC ou les fongicides du même groupe 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Afin de limiter le plus possible le risque de développement d'une résistance chez les organismes pathogènes visés par ce produit, ne pas utiliser le fongicide RIDOMIL GOLD 480EC dans deux générations consécutives de semences.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides/bactéricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides/bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques/bactériennes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-800-459-2422 (est du Canada) ou au 1-800-665-9250 (ouest du Canada), ou visitez le www.syngenta.ca.

® RIDOMIL est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.